

type de subventions qui ont été accordées ou qui ont, à tout le moins, été engagées par le gouvernement fédéral jusqu'à présent.

J'ai sous les yeux une analyse des subventions accordées ou engagées par le ministère de l'Expansion économique régionale aux termes de cette loi jusqu'à la fin du mois de septembre. Cette analyse montre que les dix subventions les plus importantes ont représenté quelque \$48,750,000 sur un montant global de \$83,168,000 pour l'ensemble des subventions, ce qui signifie que 58.6 p. 100 de ces subventions se chiffraient à un million ou plus. C'est là la ligne de démarcation que prévoit l'amendement que j'ai présenté, monsieur l'Orateur. Il propose aussi que le public partage toute subvention d'au moins un million de dollars. Ces dix entreprises, grâce à ces subventions, pourront offrir environ 3,309 nouveaux emplois sur un total de 14,015 qui, dit-on, auront été créés d'ici la fin septembre. Ce chiffre correspond à 23.6 p. 100 des emplois qui, laisse-t-on entendre, seront ainsi créés. Et ce pourcentage des emplois sera assuré grâce à 58.6 p. 100 des subventions. Ces dix entreprises sont les suivantes: Sydney Steel qui est une société publique, Ecstall Mining, IBM, Control Data, McCain Foods, Becancourt Glass, F. W. Pine C.I.P. Homemakers, T. S. Simms & Company et Ashland Chemicals. On notera, il va sans dire, que Sydney Steel est comme je l'ai déjà dit, une société publique et qu'en conséquence elle devrait et pourrait avec raison être exclue de ce groupe particulier. C'est ce que j'ai fait aussi.

Si les chiffres propres à Sydney Steel sont exclus, on s'aperçoit que les neuf autres entreprises recevront environ \$32,866,000 en subventions, ou 48.8 p. 100 des subventions promises jusqu'à la fin de septembre, le total devant être de \$67,284,000. Si l'on considère que cette entreprise ne créera que 23.6 p. 100 du total des emplois découlant de ce programme, on voit là aussi qu'il y a une forte disparité.

Ces subventions sont accordées à des grandes sociétés et parfois à des sociétés à capitaux étrangers. Nous croyons que ces programmes seraient bien plus efficaces si l'on cédait une partie de ces usines à la Couronne. Il convient de noter, je crois, que l'amendement envisage la création d'une Société canadienne de développement.

L'on remarquera à la lecture de mon amendement que, selon moi, il faudrait céder les actions de toute entreprise du genre à la Couronne ou à son organisme désigné. Sans nommer cet organisme dans l'amendement, nous pensions que la Société canadienne de développement pourrait et devrait être cet organisme.

Il me semble que l'une des critiques qu'on a faites de ce programme avait trait à l'improvisation; on répond simplement aux demandes de firmes dans de vastes régions désignées, et l'on a permis à ces sociétés de décider, en fonction de leur intérêt borné, s'il faut établir une usine.

Un autre aspect de tout ce problème, c'est celui qui a trait aux sociétés appartenant à des étrangers et contrôlées par eux. On a déjà fait remarquer que jusqu'à la fin de 1969, aux termes des divers programmes de stimu-

lants, des subventions ont été accordées à des sociétés étrangères par le gouvernement, y compris dans le cadre d'anciens programmes maintenant arrivés à expiration. On pourrait, il me semble, les contrôler plus efficacement grâce à l'amendement que j'ai proposé. Rien n'indique qu'on ait modifié le mode d'octroi des subventions proposées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il nous faut poser la question suivante: où va le gouvernement en matière de mainmise étrangère sur les sociétés? Il a bien indiqué qu'il faisait préparer une déclaration sur sa politique. Quand sera-t-elle prête? Il est difficile de le dire. Je n'attends pas beaucoup du résultat final surtout si l'on considère la manière dont le ministère contribue dans la pratique à démanteler et à liquider l'économie canadienne en distribuant les subventions accordées aux termes de ce programme. C'est là, à mon sens, une question très grave, monsieur l'Orateur, car le ministre doit le premier être tenu responsable du sabotage de son programme. Vous le savez, il était l'un des trois sages lorsqu'il est arrivé au gouvernement. Il me semble que quelque chose s'est produit sur le chemin de Damas; ou plutôt, pourrait-on dire, quelque chose de curieux s'est produit sur le chemin de la tribune publique. Les résultats en sont tragiques...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais je dois dire à la Chambre que son temps de parole est expiré.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longuement à cette étape du débat. J'ai eu du mal à faire le lien entre les commentaires du député qui vient de reprendre son siège et l'amendement. D'après ce que je sais du Règlement, à cette étape le débat doit être très limité et les remarques des députés se rapporter à l'amendement à l'étude. C'est ce que je compte faire, sauf pour une exception: j'espère que l'exposé que le député vient de faire ne sera pas répété à l'étape de la troisième lecture. C'est un type de discours auquel on s'attend à l'étape de la troisième lecture.

Je voudrais dire quelques mots de l'amendement et de l'attitude de mon parti à ce sujet. L'amendement a d'abord été proposé et rejeté au comité. Nous avons voté contre, comme nous le faisons maintenant, croyant que l'amendement ferait perdre au programme son efficacité en créant un désintérêt de la part des industries qui auraient voulu se prévaloir des subventions. C'est là notre principale objection.

L'amendement, qui réclame la participation de la Couronne, propose que celle-ci reçoive un nombre d'actions équivalant au montant de la subvention au développement. Le député excepte les subventions inférieures à 1 million de dollars. Malheureusement, nous ne pouvons appuyer cet amendement. Nous avons espéré que le député proposerait un amendement que nous pourrions appuyer. Nous allons voter contre parce que, selon nous, un tel amendement rendrait le programme inefficace et pas du tout séduisant.